

Décret

Générale

colonial

Décret n° 72-663 portant transfert au Premier ministre des attributions relatives aux départements et territoires d'outre-mer

n° 72-663

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 août 1972

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1972

Date du numéro
10 août 1972

VISAS

Le Président de la République, Sur le rapport du Premier ministre, Vu le décret n° 59-178 du 22 janvier 1959 relatif aux attributions des ministres

Vu le décret n° 71-186 du 11 mars 1971 relatif aux attributions du ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer

Vu les décrets des 5 et 6 juillet 1972 portant respectivement nomination du Premier ministre et des membres du Gouvernement : Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu, Le conseil des ministres entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Sont transférées au Premier ministre les attributions précédemment dévolues au ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer par le décret susvisé du 11 mars 1971. Les services précédemment placés sous l'autorité du ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer en vertu dudit décret sont en conséquence placés sous l'autorité du Premier ministre. Art. 2. — Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Par le Président de la République : **Le Premier Ministre, Pierre MESSMER.**